



Retour de congé parental

Par **Nolinette**, le **16/09/2014** à **12:28**

Bonjour,

Je suis revenue il y a deux semaines d'un congé parental d'un mois et demi à la suite de mon premier enfant. Le contrat de ma remplaçante a été prolongé jusqu'au 31 décembre.

Je suis amenée à travailler sur un secteur couvrant plusieurs communes assez éloignées les unes des autres, mais mon contrat précise une commune d'affectation dans laquelle se trouve mon bureau. Je prends donc une voiture de service pour me rendre dans mes différents lieux de travail à partir de là.

Plusieurs éléments sont à noter depuis mon retour :

- ma responsable n'a pas établi de façon claire la fin du remplacement de ma collègue. Elle maintient un flou sur la reprise de mes projets, en disant que maintenant nous sommes deux, et que les projets avanceront deux fois plus vite (alors que j'ai toujours été en charge de mon secteur ;
- après quelques jours, elle m'a imposé de ne plus venir à mon bureau, et de prendre ma voiture personnelle pour aller dans l'une des communes située plus loin de mon domicile. Je me retrouve ainsi dans un bureau éloignée du siège, toute seule, sans téléphone fixe, mon portable captant très mal, et avec une connexion réseau très mauvaise. Ma remplaçante s'est empressée de récupérer mon bureau d'origine, et elle peut continuer à prendre des voitures de service pour venir dans la commune où se situe mon "nouveau" bureau ;
- ma responsable ne m'adresse plus la parole depuis que je suis revenue, sauf pour me dire des choses désagréables ;
- ma remplaçante m'envoie des mails pour me donner des choses à faire sur mes projets.

Je me sens assez mal, car j'ai l'impression qu'elle veut me prendre ma place et que ma responsable l'y aide. J'ai pris rdv avec la médecine du travail, car je me sens en souffrance, mais je n'ai pas rdv avant deux semaines.

Que puis-je faire ? J'espère avoir été assez claire dans l'exposé de mon problème. Merci pour vos réponses...

Par **moisse**, le **16/09/2014** à **16:13**

Bonsoir,

[citation]d'un congé parental d'un mois et demi [/citation]

C'est un congé très court, qui rend étonnant votre exposé sur les aptitudes de votre remplaçante à récupérer vos fonctions.

[citation] Le contrat de ma remplaçante a été prolongé jusqu'au 31 décembre[/citation]

Ce n'est pas possible dans le cadre d'un CDD si le motif est lié à votre remplacement.

[citation]J'ai pris rdv avec la médecine du travail[/citation]

Je n'en vois pas l'intérêt.

Vous devez lire en en-tête de ce forum l'article en post-it relatif au harcèlement.

Vous devez écrire à votre direction générale en signalant que vous faites l'objet d'un harcèlement dont vous entendez qu'il cesse.

Par **Nolinette**, le **16/09/2014** à **17:42**

Merci pour votre réponse. Je me suis mal exprimée :

- le congé parental était en plus du congé maternité classique. J'ai donc été absente un peu plus de 6 mois.

- ma remplaçante a signé un nouveau cdd en tant que "renfort" jusqu'au 31 décembre avec, lui a-t-on dit, possibilité de signer un cdi en janvier.

- je pensais que la médecine du travail pourrait m'aider, car je n'ai pas facilement accès à ma direction, étant dans une entreprise de près de 600 salariés et n'étant plus sur place, ma responsable ne souhaitant plus que je sois au siège. Je pensais que la médecine du travail pourrait m'orienter. Je suis un peu confuse et dépassée, je ne pensais pas que mon retour se passerait de cette manière...

Je suis allée voir le sujet que vous m'avez conseillé. Je pense que cela va m'aider.

Merci.